

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 12-2022

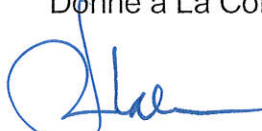
Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2022, un règlement portant le numéro 12-2022.

Ce règlement modifie le règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier la terminologie pour les allées véhiculaires, les établissements d'hébergement touristique, les résidences de tourisme, les résidences principales et les unités d'hébergement, d'ajouter une contravention pour une offre de location d'une unité d'hébergement, de permettre au fonctionnaire désigné d'exiger tous plans et documents pour l'évaluation d'une demande et d'augmenter le délai de délivrance d'un permis ou d'un certificat.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 27 mai 2022.



Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière